

Concours de vulgarisation scientifique *Lumières! 8^e édition - hiver 2025*

Consignes aux étudiants et étudiantes pour le concours

Cette année encore, le programme *Sciences de la nature* présente le concours de vulgarisation scientifique *Lumières!*

Ce concours s'adresse à vous, étudiantes et étudiants du cégep, peu importe votre programme d'études.

Vous êtes invités à produire, seul ou en équipe, une capsule vidéo de vulgarisation sur un sujet scientifique sélectionné dans une banque de données qui vous sera fournie.

Le but de la vidéo est de faire comprendre, par un ou plusieurs procédés (analogie, anecdote, comparaison, démonstration, exemple, humour, illustration, reformulation, etc.), une notion scientifique à un large public composé d'étudiantes et d'étudiants du niveau collégial.

Pour vous inscrire au concours, vous devez écrire un MIO à Steve Labrecque (sauf si la participation est obligatoire dans un de vos cours – dans ce cas, vous êtes inscrit *de facto*).

Vous avez jusqu'au 16 mars 2025 à 23 h 59 pour déposer votre capsule vidéo sur la plateforme Youtube et transmettre votre lien de visionnement à votre professeur d'intégration ou à Steve Labrecque.

Les vidéos finalistes seront diffusées lors d'un gala au Sci-napse (date à confirmer ultérieurement). Le prix du public et le prix du jury seront divulgués lors du symposium.

Vos outils : votre téléphone ou une caméra numérique, un logiciel de montage (iMovie, Movie Maker ou l'application de montage vidéo sur YouTube font très bien le travail) et votre imagination.

Règlements du concours :

1. Une vidéo de trois minutes doit être produite.
2. Ce ne sont pas nécessairement tous les membres de l'équipe qui doivent être acteurs dans la vidéo, mais **il doit** y avoir des acteurs.
3. Le style que prendra la vidéo est laissé à votre discrétion, mais elle doit être originale.
4. La vidéo doit être en français.
5. La vidéo doit être exempte de plagiat de mots et de plagiat d'idées.
6. Si la vidéo inclut de la musique, cette dernière doit être libre de droits.
7. La vidéo doit être produite de manière sécuritaire.
8. La vidéo doit inclure au moins deux des procédés (voir plus haut) pour expliquer le phénomène choisi.

Un jury évaluera les capsules vidéo selon les critères suivants :

1. Intérêt suscité par les procédés de vulgarisation choisis
2. Justesse et clarté du propos scientifique
3. Qualité de la langue
4. Originalité

5. Qualité de la production
6. Respect des règlements du concours

Afin de vous inspirer, voici quelques vidéos des années précédentes :

- [Les adolescents](#)
- [Les sources d'énergie les plus viables pour la santé de la planète](#)
- [Les ondes gravitationnelles](#)
- [La classification de la matière](#)

Pour toute question relative au concours, n'hésitez pas à contacter votre professeur(e) en intégration ou l'une des personnes suivantes

Geneviève Bilodeau (gbilodeau@csfoyc.ca), département de mathématique
Bertrand Dion (bdion@csfoyc.ca) , département de physique

Amusez-vous!